

Fiche d'inscription septembre 2019 / juin 2020

Ecole de Golf - Training School

Nom :.....

Prénom :.....

Date de Naissance :.....

Adresse :.....

Code postal :.....

Ville :.....

Tél 1 :.....

Tél 2 :

E-mail :.....@.....

1ère inscription : Certificat médical **obligatoire en septembre** + 1 Photo

Ré-inscription : Certificat médical **obligatoire** à fournir début 2020

Calendrier prévisionnel 2019 / 2020 :

Pas de cours durant les vacances scolaires

1^{er} semestre : Reprise le samedi 7 ou mercredi 4 septembre - arrêt le samedi 14 ou mercredi 18 décembre

2nd semestre : Reprise le samedi 18 ou mercredi 22 janvier- arrêt le samedi 27 ou mercredi 24 juin

Cadre réservé à l'administration :

Groupe :

Horaires :

Jour :

N° de licence :

Drapeau Obtenu :

Certificat médical fourni : oui / non

Parent golfeur : Père oui / non

Mère oui / non

Observations :

AUTORISATION D'INTERVENTION MEDICALE EN CAS D'URGENCE

Je soussigné(e)....., père, mère, tuteur de l'enfant désigné ci-dessus ; autorise le responsable de l'activité & ou l'encadrement administratif à prendre toutes les mesures utiles en cas d'urgence (maladie, accident,) & notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le mineur (nom & prénom) soit orienté vers une structure hospitalière.

Je déclare que cette autorisation est valable pour la durée de l'activité.

Signature du représentant légal

J'ai pris connaissance du règlement intérieur du golf, et suis responsable

Le golf international de Grenoble s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone du domicile :

N° de portable de la mère :

N° de téléphone du travail de la mère :

N° de portable du père :

N° de téléphone du travail du père :

N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir :

(nom, prénom, tél)

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

.....
.....
.....
.....

Document non confidentiel. Pour toutes informations confidentielles merci de les transmettre sous enveloppe fermée à l'attention de la direction.

CONTRAT

Entre :

Monsieur.....résident

Madame.....résident.....

Représentant légaux derésident.....

d'une part,

Et :

Golf International de Grenoble enregistrée au RCS de Grenoble B°B400 304 168, N° SIRET 400 304 168 000 18, code NAF 9311Z dont le siège se trouve Route de Montavie 38320 BRESSON (04 76 73 65 00) représentée par son gérant domicilié en cette qualité dit siège.

d'autre part,

Objet :

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions de souscription et d'utilisation de prestations golfigues (adhésion au golf, & école de golf) au Golf International de Grenoble.

Conditions d'accès et fermeture des installations :

La souscription de prestations golfigues est soumise à l'acceptation du règlement intérieur affiché dans l'enceinte du golf et du règlement et charte de l'école de golf, du respect des règles de bonnes conduites, de l'étiquette, de l'éthique et règlement sportif. Un exemplaire peut vous être remis sur simple demande.

Toutes ou parties de ces installations peuvent être fermées exceptionnellement pour cause:

- de gel, neige, inondations, traitement, compétitions, etc...
- lorsque toute condition pourrait mettre en danger la sécurité des joueurs,
- pour toute raison inhérente au fonctionnement de la société.

En cas de gel, l'horaire des départs est retardé et reste à l'appréciation de la direction.

Le golf observera chaque année une fermeture totale des installations pouvant aller jusqu'à 1 mois. Les dates de fermetures seront communiquées par voie d'affichage.

Le montant des prestations golfigues est défini pour tenir compte de ces restrictions qui ne pourront pas faire l'objet de compensation, remboursement partiel et/ou remplacement pour quelque motif que ce soit.

Adhésion au golf :

L'adhésion donne accès aux parcours du lundi au dimanche y compris jours fériés. Le parcours pourra être neutralisé à certaines heures de la journée ou certains jours pour permettre l'organisation des compétitions. Un calendrier est disponible à l'accueil en début de saison.

Ecole de golf :

L'adhésion à l'école de golf propose pour la saison 2019-2020 :

L'accès au parcours de façon illimité durant et hors des séances de l'école de golf.

- 38 séances d'une durée de 3 heures chacune ou la présence de l'élève est obligatoire.
- 33 séances pédagogiques de 90 minutes encadrées par le moniteur diplômé d'Etat dont le passage des drapeaux en décembre et en mai, la fête de l'école de golf en juin.
- 33 accompagnements / encadrement offerts avec les bénévoles de l'association sportive sur le parcours ou ateliers ludiques, physiques, règles, etc.... après chaque séance pédagogique.
- 5 séances de compétition. 1 par mois en octobre, novembre, avril, mai et juin.

Licence de golf & certificat médical de non contre-indication à la pratique golfique :

La souscription de prestation impose et engage à :

La détention de la licence FFgolf de l'année en cours est obligatoire le jour de la souscription.

Retourner à la FFgolf le certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en et hors compétition comportant votre numéro de licence.

Ou à remplir et retourner à la FFgolf votre questionnaire de santé obligatoire.

Vous dégagez de toutes responsabilités, directes et indirectes, le golf international de Grenoble en cas d'incident / accident de toute nature que ce soit.

Réservations

Pour la pratique libre du parcours (hors séance) Après avoir fait une réservation nominative de départ, il est obligatoire de retirer un ticket "de départ" à l'accueil. Cette contre marque doit pouvoir être présentée à chaque contrôle du commissaire de parcours.

Assurance

Vous reconnaissez que l'élève est couvert par une assurance responsabilité civile personnelle incluant les activités golfiques.

Vous reconnaissez être informé qu'il existe des garanties complémentaires en cas de blessure ou maladie.

Validité

Les prestations golfiques sont conclues pour la période de septembre 2019 à juin 2020.

Elles ne présentent pas de l'assiduité, ne sont pas remboursables ni transmissibles pour quelque motif que ce soit.

Elles ne peuvent faire l'objet de glissement dans le temps.

Règlement des prestations

La signature du présent contrat implique le règlement complet des prestations golfiques souscrites au moyen d'espèces, chèque, carte bleue.

Résiliation du contrat

Le présent contrat sera automatiquement résilié, par le Golf International de Grenoble en cas de non-respect des présentes clauses ou du règlement intérieur, en cas de comportement déplacé, dangereux ou agressif. L'intégralité du montant des prestations golfiques restera cependant dû et il ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, compensation, dédommagement de quelque ordre que ce soit.

Loi informatique et libertés

Le traitement informatique du dossier de l'adhérent dans le cadre de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, lui ouvre un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données du dossier. Pour user de cette faculté, l'adhérent doit s'adresser à l'administration de la société.

Fait à Bresson, le

Signature précédée de la mention « *Lu et Approuvé* »

Les représentants légaux

